

PHI3523 PHILOSOPHIE DU LANGAGE  
PLAN DE COURS

Professeur : Mathieu Marion  
Téléphone : 987-3000, poste 4999  
Bureau : W-5260  
Courriel : marion.mathieu@uqam.ca

Ce cours a pour but d'introduire aux concepts fondamentaux de la philosophie du langage. Après une révision dans les premières séances des deux articles fondateurs, « Sens et référence » de Frege et « De la dénotation » de Russell, qui ont jeté les bases des deux grands courants de la philosophie du langage au 20<sup>e</sup> siècle autour de la distinction entre « sens » et « référence » par Frege et sa critique par Russell, nous aborderons la notion de grammaire « catégorielle », dont les pionniers furent Husserl, Ajdukiewicz et, plus tard, Bar-Hillel. Elles furent en quelque sorte mises de côté suite aux travaux de Chomsky, au profit des grammaires transformationnelles, mais seront reprises par Montague à la même époque, et une contribution significative par Lambek dans les années 50 étant redécouverte dans les années 80 : les grammaires catégorielles sont aujourd'hui au centre des échanges entre philosophie, logique, et linguistique. Elles demanderaient un cours à elles seules, surtout en regard des développements des dernières décennies ; il ne sera question que d'en donner les grandes lignes et en faire valoir l'importance philosophique. La séance suivante sera dédiée à la sémantique tarskienne et l'idée de Davidson, aujourd'hui largement abandonnée mais très populaire dans les années 70-80, de réduire la notion de signification à celle de conditions de vérité, en évacuant la notion de « sens » frégéen. La sémantique contemporaine (y compris les travaux à la suite de Montague) s'appuie plutôt sur les travaux de Carnap et de Church dans les années 40, ayant réhabilité une version du « sens » frégéen, avec la notion « d'intension ». La première partie du cours se conclura sur une introduction à la « nouvelle théorie de la référence » ou « théorie de la référence directe » (Kripke & Putnam), plus fidèle à Russell, dont le but était de passer outre, encore une fois cette notion de « sens ».

La deuxième partie du cours débutera sur des questions de « pragmatique », avec des séances sur les notions d'acte de langage (et de force illocutoire), de présupposition, et d'indexicalité, ainsi qu'une séance sur les idées de Grice ; elle se terminera sur deux séances dédiées aux approches sémantiques rivales de la sémantique des conditions de vérité, approches qui sont basées non plus sur la notion de référence, mais sur celle d'usage, soit la sémantique des preuves, autour de l'antiréalisme de Dummett (avec une présentation à cette occasion d'un débat récent sur la sémantique des termes péjoratifs), et la sémantique des jeux (dont la logique dialogique), que l'on peut voir comme un prolongement de l'inférentialisme de Brandom. Il sera donc question d'explorer en dernier lieu les nouvelles conceptions de la sémantique qui ne partent plus de l'idée que la signification se réduit à un accord *statique* entre la phrase et une partie du monde qu'elle décrirait, mais qui part de l'idée que le but principal du langage n'est pas la représentation, mais *l'interaction*, en donc que la signification s'élabore de manière *dynamique* dans l'interaction qu'est la *dialogue* – ce qui permet en outre de renouer autrement le lien entre sémantique et pragmatique. Le but du cours est donc de fournir aux étudiants un panorama de ce qui se fait dans ce domaine, certes aujourd'hui moins central, mais toujours aussi vivace et fertile de la philosophie analytique.

## PLAN

- 12/01 – 1. INTRODUCTION : LANGAGE, PHILOSOPHIE ET LINGUISTIQUE
- 19/01 – 2. FREGE, LA SEMANTIQUE ET LA DISTINCTION ENTRE SENS ET REFERENCE  
G. Frege, « Sur le sens et la référence ».
- 26/01 – 3. RUSSELL, CRITIQUE DE FREGE ET LES DESCRIPTIONS DEFINIES  
B. Russell, « De la dénotation ».
- 02/02 – 4. GRAMMAIRES CATEGORIELLES ET « EXPRESSIONS DOUEES DE SENS »  
F. Rivenc & G. Sandu, *Entre logique et langage*, chap. 1.
- 09/02 – 5. LA SEMANTIQUE VERICONDITIONNELLE (TARSKI, DAVIDSON)  
A. Tarski, « La conception sémantique de la vérité et les fondements de la sémantique » ;  
D. Davidson, « Vérité et signification ».
- 16/02 – 6. L'INTENSIONNALITE (CARNAP, CHURCH)
- 23/02 – 7. LA NOUVELLE THEORIE DE LA REFERENCE (KRIPKE, PUTNAM)  
H. Putnam, « La signification de « signification » »  
F. Drapeau Vieira Contim & P. Ludwig, *Kripke. Référence et modalités*, chap. 2
- 02/03 – 8. *Semaine de relâche*
- 09/03 – 9. ACTES DE LANGAGE ET FORCE ILLOCUTOIRE  
D. Vanderveken, *Les actes de discours*, chap. 1.
- 16/03 – 10. LA PRESUPPOSITION  
P. F. Strawson, « De l'acte de référence » ;  
O. Ducrot, *Dire et ne pas dire*, chap. 2
- 23/03 – 11. INTENTION, SIGNIFICATION ET COMMUNICATION  
H. P. Grice, « La signification revisitée » ;  
D. Sperber & D. Wilson, *La pertinence. Communication et cognition*.
- 30/03 – 12. L'INDEXICALITE  
John Perry, « Frege et les démonstratifs ».
- 06/04 – 13. LA SEMANTIQUE DES PREUVES, L'ANTIREALISME ET LES PEJORATIFS  
M. A. E. Dummett, « La vérité » ;  
M. A. E. Dummett, « Que connaît-on lorsqu'on connaît un langage ? ».
- 13/04 – 14. INFERENCEALISME, SEMANTIQUE DES JEUX ET DIALOGUE  
J. Hintikka, « La sémantique des jeux, synthèse des théories vériconditionnelle et vérificationnelle de la signification » ;  
R. Brandom, *L'articulation des raisons*, chap. 1 ;  
M. Fontaine & J. Redmond, *Logique dialogique : une introduction*, p. 1-23.
- 19/04 – 15. EXAMEN

## TEXTES A L'ETUDE

Les lectures obligatoires, indiquées ci-dessus, seront disponibles en version numérisée sur la plateforme *Moodle* du cours.

### ÉVALUATION À CONFIRMER LORS DE LA PREMIERE SEANCE

- Un résumé de texte (choisi parmi les lectures obligatoires) de 5 pages à remettre à la 7<sup>e</sup> séance, le 23 février, et valant 20% de la note finale.
- Un examen en classe (lors de la dernière séance du 19 avril), valant 30% de la note finale. Une liste de questions à préparer sera fournie au moins deux semaines à l'avance, parmi lesquelles l'étudiant choisira deux questions auxquelles il devra répondre.
- Un travail de session valant 40% de la note finale, d'un minimum de 15 pages, interligne double, à remettre le 19/04. Une liste de sujet sera proposée, tout autre sujet devra être approuvé par le professeur.

#### **PLAGIAT**

#### **Règlement no 18 sur les infractions de nature académique**

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

**Politique 16 sur le harcèlement sexuel**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>